

MAIRIE de LAVAUUR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 19  
Procurations : 8  
Excusés : 5  
Absente : 1  
Votants : 27

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE CASTRES  
COMMUNE DE LAVAUUR

N° 40/2024

**OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention aux associations diverses**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUUR, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

**Étaient présents :**

MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, GAMBIER, Mme LESPINARD MM. POMARÈDE, DELORD, Mmes DECOUX-POINDRELLE, TAILHADES, Mme LE NY.

**Avaient donné pouvoir :**

M. LABORDE à M. DELORD  
Mme RÉMY à Mme MARIGNOL  
M. VANTAUX à Mme BALAT  
Mme ESPARBIÉ à Mme DECOUX-POINDRELLE  
M. BÉLINGAND à M. LARUE  
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE  
Mme LEY à Mme GUIDEZ  
Mme BONNIFACY à Mme IMBERT

**Étaient excusés :**

M. NAVELLOU  
M. DAVID  
Mme ALBOUY POMPONNE  
Mme MOUGIN  
Mme FAURE

**Était absente :**

Mme DEFAIS

Madame DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

.../...

.../...

L'adjoint au maire délégué à l'animation et aux associations demande d'approuver l'affectation des subventions aux associations exceptionnelles selon le détail suivant :

- |  |         |
|--|---------|
| - Association des Parents d'élèves A. BELTRAME | 350 €   |
| - Les Poumpettes Tarnaises                     | 1 000 € |

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

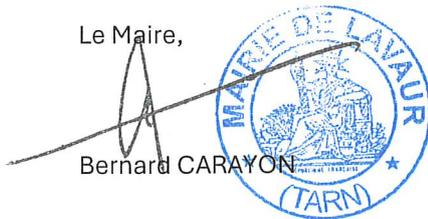
**APPROUVE** l'affectation des subventions exceptionnelles suivantes :

- |  |         |
|--|---------|
| - Association des Parents d'élèves A. BELTRAME | 350 €   |
| - Les Poumpettes Tarnaises                     | 1 000 € |

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Bernard CARAYON



La secrétaire de séance,



Corinne DOURTHE